MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

Liberté
Égalité
Fraternité

Protocole sanitaire

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

PROTOCOLE SANITAIRE

GUIDE RELATIF A LA REOUVERTURE ET AU FONCTIONNEMENT DES ECOLES MATERNELLES ET ELEMENTAIRES

Présentation du plan d'action au sein du lycée LESVEN - 19 mai 2020

Les 5 fondamentaux du protocole sanitaire :

- **Le maintien de la distanciation physique ;**
- **L'application des gestes barrière ;**
- **La limitation du brassage des élèves ;**
- **Le nettoyage et la désinfection des locaux et des matériels ;**
- **La formation, l'information et la communication.**

Maintenir la distanciation physique

Ce principe de maintien de distanciation physique d'au moins **1m entre chaque personne** permet d'éviter:

- les contacts directs ;
- une contamination respiratoire ou par « gouttelettes »,

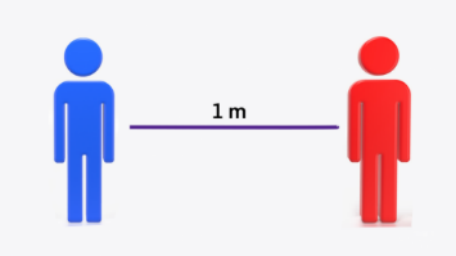

Principe à décliner dans tous les contextes et dans tous les espaces

Les prescriptions sanitaires insistent sur la nécessité de faire respecter cette distance minimale **tout en tenant compte de la difficulté que cela peut représenter** à l'école.

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
Liberté
Égalité
Fraternité

Application des gestes barrière

- **En permanence, partout et par tout le monde (moyen de prévention le plus efficace).**
- **Ils doivent faire l'objet d'une sensibilisation et d'une approche pédagogique (livret + séance de présentation).**

Application des gestes barrières

Lavage des mains

- Au moins 30s à l'eau et au savon liquide ou par une solution hydroalcoolique (mise à disposition dans tous les espaces autres que les sanitaires)
- Séchage avec papier jetable (Blocs changés pendant le confinement)
- Lavage le plus fréquemment possible (arrivée et sortie, avant et après chaque cours, avant et après les repas).

Port du masque

- Port obligatoire du masque « grand public » pour tout le personnel dans les situations où la distanciation risque de ne pas être respectée (encadrement des élèves, circulation).
- Port obligatoire du masque « grand public » pour les lycéens dans les situations où la distanciation risque de ne pas être respectée (cours, circulation).

L'état fournit les masques à ses agents. Les élèves viennent avec leur masque. Au besoin, le lycée donne des masques aux élèves qui n'en auraient pas.

Ventilation des locaux

- De **manière systématique**, à minima 10 minutes avant l'arrivée des élèves

Limiter le brassage des élèves

- Limitation des croisements entre les classes et niveaux.(Circulation sens unique)
- Stabilité des classes et des groupes d'élèves (1 élève : 1 salle / 1 place par jour)
- Organisation des journées et des activités scolaire adaptée.
- En entrée de chaque espace, rappel des consignes et indication de la jauge

Une attention particulière est portée sur :

- L'arrivée et le départ (échelonnement des EDT)
- Les intercours et circulation hors temps de classe dans les bâtiments (principe: 2 h le matin / 2 h l'AM / pas de sonnerie /)

Le nettoyage et la désinfection

Essentiel dans la lutte contre la propagation du virus.

❖ Traitement des locaux avant la réouverture :

- Lieux non fréquentés dans les 5 derniers jours => nettoyage habituel ;
- Lieux fréquentés dans les 5 derniers jours => nettoyage approfondi avec désinfection.

❖ Traitement des locaux après la réouverture :

- Nettoyage approfondi au moins une fois par jour (y compris désinfection) ;
- Désinfection plusieurs fois par jour des zones fréquemment touchées.

La formation, l'information et la communication

Un plan de communication adapté à chacune des cibles :

- Les personnels (réunion par équipe , livret)
- Les parents (livret parents)
- Les élèves (séance d'accueil en classe , Livret élève)

a. Nettoyage et désinfection des locaux et matériels

Mesures

Avant la reprise :

- A compter du 25 mai 2020 , nettoyage de tous les espaces non occupés depuis le 16 mars selon le protocole habituel.
- Depuis le 16 mars 2020 Nettoyage et désinfection des sols des espaces utilisés dans le cadre du PCA

Après la reprise :

- Nettoyage approfondi en 2 étapes : nettoyage avec un détergent usuel ; puis désinfection à l'aide d'un virucide conforme à la norme EN 14476. (prise en 5')
- Nettoyage et désinfection des sols, tables et chaises au minimum une fois par jour pour tous les espaces utilisés ou de passage.(prise en 5')
- Désinfection plusieurs fois par jour des surfaces fréquemment touchées (lingettes)
- Désinfection adaptée des matériels collectifs et des salles spécifiques

b. Sanitaires

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
Liberté
Égalité
Fraternité

Mesures

Maintenir la distanciation physique :

Gérer les flux d'élèves afin de respecter la distanciation de 1 m au moins:

Affichage sur la porte : nombre maximal de personnes autorisées, WC et lavabos confondus

Marquage au sol en entrée pour sensibiliser à la capacité d'accueil maximale et aux gestes barrières

Fiche protocole région « bien se laver les mains » affichée sur le miroir

Savon / Essuie-mains à usage unique / Poubelle à couvercle

Assurer l'hygiène, le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels :

Protocole de nettoyage selon protocole région : 4 passages par jour (avant 9h00 – entre 9h00 et 12h00 – entre 14h00 et 17h30 – après 17h30 : horaires à préciser selon emplois du temps), désinfection avec produit norme EN 14 476

Fiche de traçabilité application du protocole de nettoyage à émarger

Selon configuration des sanitaires : condamnation de box, urinoirs ou lavabos pour respecter la distanciation (rubalise).

S'assurer de l'approvisionnement en consommables (savon liquide, papier essuie mains)

Aération fréquente des locaux

c. ACCUEIL DES ELEVES

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
Liberté
Égalité
Fraternité

Mesures

Organiser les arrivées et canaliser le flux de personnes :

Bâtiment P : accès limité à deux points : Accès 1 et Accès 3 ; les autres accès sont exclusivement réservés aux sorties.

Bâtiment V : accès limité à un point : Accès V1 (escalier intendance) ; accès DDF exclusivement réservé aux sorties. Accès au rdc par escalier côté V120, condamnation des escaliers centraux par rubalise.

Présence d'un ASEN à chaque accès pour information et régulation flux

Maintenir la distanciation physique dans la file d'entrée :

Bâtiment P : le sens unique de cheminement « est ➢ ouest » à partir de l'accès 1, « sud ➢nord » à partir de l'accès 3 :

Affichage aux points d'entrée /Matérialisé par adhésif de marquage au sol (flèches + distanciation tous les mètres)

Bâtiment V : le sens unique de cheminement « est ➢ ouest » à partir de l'accès V1, accès unique au rdc.

Matérialiser la distanciation par tous moyens possibles (panneaux, marquage au sol, rubalise, barrières,...) ;

Assurer une signalétique facile à comprendre et visible (panneaux, fléchages, couleurs rouge/vert,...).

Assurer une communication : Information régulière des familles de la situation de l'établissement par les moyens habituels (affichage, courriels, site internet,...) : nombre d'élèves accueillis, conditions d'encadrement, situation sanitaire.

d. Aménagement des salle de classe

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
Liberté
Égalité
Fraternité

Mesures

Aménager la salle de classe de manière à **respecter la distanciation physique :**

4 m2 par élève, mobiliers non utilisés stockés en fond de salle ou laissés sur place mais balisé (adhésif, rubalise) selon configuration de la salle. **Le calibrage des capacités d'accueil de chaque salle affiché en entrée de salle**

Principe : « 1 groupe / 1 salle par jour »/ Portes des salles maintenues ouvertes / Aération minimum 15 minutes avant l'arrivée des élèves

Port du masque obligatoire pour tous / Gel hydro alcoolique mis à disposition

Protocole de nettoyage : 1 fois par jour, désinfection des tables et bureaux, des points contact : 2 fois par jour + désinfection des points contact en journée par les utilisateurs (lingettes désinfectantes à disposition des enseignants pour nettoyer les points contact : claviers d'ordinateurs, télécommandes, poignées, interrupteurs.

Fiche de traçabilité application du protocole de nettoyage à émarger

Distanciation : Cas des ordinateurs et des machines des Métiers de la mode : utilisation d'un équipement sur deux pour respecter la distanciation sociale

e. La circulation des élèves et des adultes

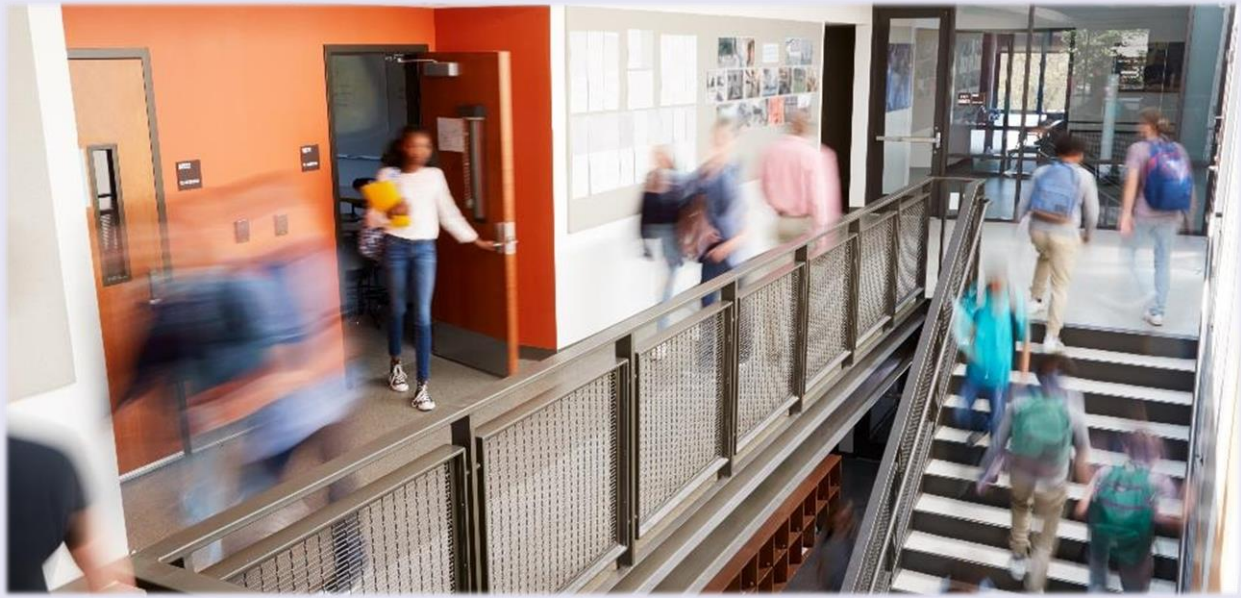

Mesures

Définir un sens de circulation

- Sens unique de circulation.
- Signalétique facile à comprendre et visible (panneaux, fléchages, sens interdit).

Assurer la distanciation physique et fluidifier les flux

- Maintien des portes intérieures en position ouverte pour éviter les points de contact
- Organisation des horaires pour réguler les flux.
- Pas de sonnerie – Mise en place d'horloges

f. La demi-pension

Mesures

- Organisation des temps de restauration et d'accès de manière à limiter au maximum les files d'attente et les croisements. (services de 11h30 à 13h)
- Adaptation des modalités de distribution : Paniers repas livrés au lycée par les services communs
- Salles du bâtiment R utilisés pour les DP / Internat pour les internes / Breizh cafet pour les commensaux
- Nettoyage des tables, des chaises après les repas.
- Organisation du lavage des mains avant et après chaque repas.

g. Espaces extérieurs

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
Liberté
Égalité
Fraternité

Mesures

les Bancs neutralisés

h. Activités sportives et culturelles

Mesures

ACTIVITES SPORTIVES

- Limiter la pratique à des activités de basse intensité si distanciation non possible. La distanciation à respecter est de 5m pour la marche rapide et de 10m pour la course à pied
- Proscrire les jeux de ballons, les sport de contacts et les sports collectifs
- Proscrire l'utilisation de matériel sportif pouvant être manipulé par tous ou assurer une désinfection régulière adaptée.

ACTIVITES CULTURELLES :.

Accès au CDI sous la responsabilité d'un enseignant .

Assurer une désinfection régulière adaptée.

i. Enseignements spécifiques

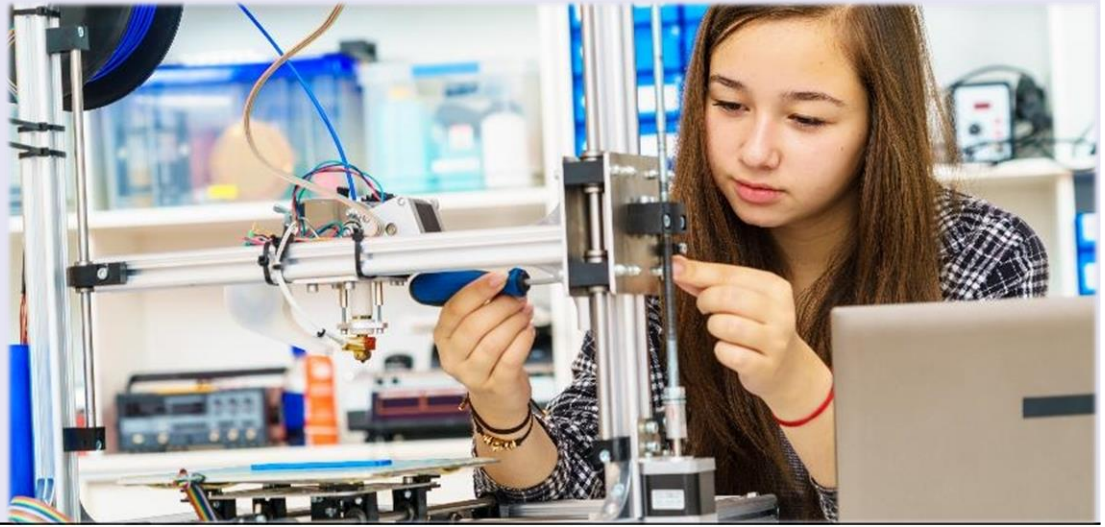

Mesures

Suspension des TP de sciences.

Privilégier des démonstrations par l'enseignant ou à l'aide de vidéos.

Ateliers de mode: Un poste par élève par jour

j. Internats

Mesures

Ouverture pour les élèves dont le retour à domicile quotidien est impossible.

Organiser le nettoyage de l'internat avant réouverture .

Organiser l'internat de manière à respecter la distanciation physique.

- 1 élève par chambre / par douche
- Un interne par douche, soit 7 internes par dortoir.
- Condamnation des sanitaires pour respecter les distances de protection.
- Croisements inévitables dans les couloirs : marquage au sol au milieu du couloir, un sens aller, un sens retour chambres - sanitaires.
- Nettoyage et désinfection des chambres 1 fois par semaine selon le protocole région avec émargement de la fiche de traçabilité du nettoyage.
- Neutraliser le mobilier et matériel non nécessaires.

Aérer et ventiler régulièrement les locaux.

k. Personnels

Mesures

Maintenir la distanciation physique dans les espaces de travail.

Assurer le nettoyage et la désinfection des espaces de travail.

Port du masque par le personnel lorsque la distanciation physique risque ne pas être respectée.

Informer, Communiquer et Former

- Réunions pour expliquer les différentes mesures de prévention à mettre en œuvre et ce qu'il conviendra de dire aux élèves. Mobilisation des personnels de santé de l'éducation nationale.

Accueil/Vie scolaire

- Privilégier la communication à distance
- Si accueil des familles , le faire en extérieur ou espace ouvert en faisant respecter la distanciation physique

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
Liberté
Égalité
Fraternité

3. PROCEDURE DE GESTION D'UN CAS COVID-19

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
Liberté
Égalité
Fraternité

PROCEDURE DE GESTION D'UN CAS SUSPECT

Avant la réouverture des établissements scolaires, la procédure de gestion d'un cas suspect sera communiquée aux parents d'élèves et au personnel.

Symptômes évocateurs : toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre).

- La personne est immédiatement isolée avec un masque à l'infirmerie ou dans une pièce dédiée (V110 A et B) permettant sa surveillance dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale. Les gestes barrière sont impérativement respectés.

- La personne consulte son médecin traitant qui décidera de l'opportunité et les éventuelles modalités de dépistage.

- Les locaux occupés par la personne font l'objet d'un nettoyage approfondi.

- Poursuite stricte des gestes barrière.

La personne ne pourra revenir dans l'établissement qu'après un avis médical.

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
Liberté
Égalité
Fraternité

PROCEDURE DE GESTION D'UN CAS POSITIF

En cas de test positif :

- Les services académiques sont immédiatement informés et se rapprochent sans délai des autorités sanitaires et de la collectivité de rattachement.

- Les modalités d'identification et de dépistage des cas contacts ainsi que les modalités d'éviction sont définies par les autorités sanitaires en lien avec les autorités académiques. Des décisions de quatorzaine, de fermeture de classe, de niveau ou du lycée pourront être prises par ces dernières.

- Les locaux occupés et objets potentiellement touchés par la personne dans les 48h qui précédent son isolement font l'objet d'un nettoyage approfondi minutieux.

- Les personnels et les parents des élèves ayant pu rentrer en contact avec la personne malade sont informés.